

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue par voie de visioconférence, le lundi 16 novembre 2020, à 9 h.

Sont présents par voie de visioconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M^{me} Diana Shannon, conseillère
- M^{me} Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville, lequel assiste en visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par voie de visioconférence :

- M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Période de questions portant sur l'ordre du jour
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
7. Financement no 27 - Règlements d'emprunt - Adjudication
8. Financement no 27 - Règlements d'emprunt - Concordance
9. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium en solution liquide (abat-poussière) - Année 2021
10. Octroi de contrat - CIMA - Avenant 3 - Services professionnels pour la réalisation de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Jaune (X0004269) - Appel d'offres 2019-001
11. Octroi de contrat - CIMA - Avenant 5 - Services professionnels pour la surveillance des travaux de réparation temporaire sur le chemin du Lac Beaulne à la hauteur du barrage
12. Octroi de contrat - FNX-Innov - Avenant 1 - Plans et devis - Expertise pompe de surpression
13. Octroi de contrat - Bornes électriques Québec - Achat et installation de bornes électriques
- 13-a) Octroi de contrat - CIMA+ - Avenant 4 - Services professionnels pour la réalisation d'une expertise suite à l'affaissement de la route au barrage du lac Beaulne (X0004264)
14. Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 22, 23 et 24 mai 2021
15. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Renouvellement d'adhésion
16. Association forestière de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion 2020-2021
17. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Omar Moussaoui et M^{me} Amélie Grenier - Congrès virtuel - Ordre des urbanistes du Québec
18. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Omar Moussaoui et M^{me} Amélie Grenier - Formation en ligne - Jurisprudence récente en urbanisme
19. Autorisation d'assistance - M^{me} Émie Labonté-David - Formation en ligne - Nouvelles modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
20. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. François Quenneville et M^{me} Émie Labonté-David - Dévoilement 15^e édition résultats et formations - Les Fleurons du Québec (virtuel)

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Webinaire - Emprunts et taxation afférente
22. Autorisation d'assistance - M^{me} Lynne Ruel - Webinaire - Perception des créances municipales (vente pour taxes)
23. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 7 - CIMA + - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297)
24. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Groupe ABS - Appel d'offres 2020-005 - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 5 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
27. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 6 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
28. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2020-006 - Travaux de réfection chemin du Lac Brûlé
29. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 452, ch. de l'Église - Lot 3 901 180
30. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021
31. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021
32. Avis de motion - Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)
33. Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)
34. Adoption des comptes fournisseurs
35. Dépôt de l'état des activités financières
36. Dépôt de la liste des taxes impayées au 30 octobre 2020
37. Le maire vous informe
38. Période de questions
39. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 45 par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Tenue de la séance à huis clos

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE conformément aux directives gouvernementales et en raison de l'entrée en vigueur, le 31 octobre 2020, des mesures restrictives issues du palier d'alerte maximale 4 dans la MRC de Matawinie.

3. Tenue de la séance à huis clos (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-402

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance et les séances subséquentes, jusqu'à nouvel ordre, soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

4. Période de questions portant sur l'ordre du jour

5. Adoption de l'ordre du jour

2020-403

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 13-a.

6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-404

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

7. Financement no 27 - Règlements d'emprunt - Adjudication

Date d'ouverture :	16 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	1 ^{er} décembre 2020
Montant :	3 688 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014, 465-2014, 558-2019, 579-2020, 581-2020, 578-2020 et 577-2020, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} décembre 2020, au montant de 3 688 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

7. Financement no 27 - Règlements d'emprunt - Adjudication (suite)

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

366 000 \$	0,60000 %	2021
371 000 \$	0,70000 %	2022
376 000 \$	0,80000 %	2023
381 000 \$	0,90000 %	2024
2 194 000 \$	1,05000 %	2025

Prix : 98,90200

Coût réel : 1,26946 %

2 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

366 000 \$	0,55000 %	2021
371 000 \$	0,65000 %	2022
376 000 \$	0,75000 %	2023
381 000 \$	0,90000 %	2024
2 194 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,66800

Coût réel : 1,28523 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

366 000 \$	0,50000 %	2021
371 000 \$	0,60000 %	2022
376 000 \$	0,75000 %	2023
381 000 \$	0,85000 %	2024
2 194 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,52557

Coût réel : 1,31327 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2020-405

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 688 000 \$ de la Municipalité de Chertsey soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

8. Financement no 27 - Règlements d'emprunt - Concordance

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 688 000 \$ qui sera réalisée le 1^{er} décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
366-2008	196 200 \$
367-2008	296 700 \$
469-2014	84 500 \$
465-2014	19 200 \$
558-2019	79 638 \$
579-2020	793 700 \$
581-2020	251 400 \$
578-2020	333 247 \$
578-2020	333 248 \$
577-2020	975 125 \$
577-2020	325 042 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 366-2008, 367-2008, 579-2020, 581-2020, 578-2020 et 577-2020, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey avait, le 24 août 2020, un emprunt au montant de 596 600 \$, sur un emprunt original de 1 169 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014 et 465-2014;

ATTENDU QU' en date du 24 août 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 1^{er} décembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014 et 465-2014.

POUR CES MOTIFS,

2020-406

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

8. Financement no 27 - Règlements d'emprunt - Concordance (suite)

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
915, 12^e AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES, QC J5M 2W1

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Chertsey, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 366-2008, 367-2008, 579-2020, 581-2020, 578-2020 et 577-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 1^{er} décembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 366-2008, 367-2008, 469-2014 et 465-2014 soit prolongé de 3 mois et 7 jours.

9. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium en solution liquide (abat-poussière) - Année 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

9. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium en solution liquide (abat-poussière) - Année 2021 (suite)

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

POUR CES MOTIFS,

2020-407

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide), nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité, au poste « fonds spécial réseau routier ».

10. Octroi de contrat - CIMA - Avenant 3 - Services professionnels pour la réalisation de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Jaune (X0004269) - Appel d'offres 2019-001

2020-408

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à la firme CIMA le contrat pour procéder à l'inspection et la réalisation de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Jaune (X0004269), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001, pour un montant forfaitaire de 9 260 \$ (plus taxes si applicables), selon l'avenant numéro 3 en date du 13 octobre 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « taxe à l'environnement ».

11. Octroi de contrat - CIMA - Avenant 5 - Services professionnels pour la surveillance des travaux de réparation temporaire sur le chemin du Lac Beaulne à la hauteur du barrage

2020-409

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat à la firme CIMA pour procéder à la surveillance des travaux de réparation temporaire sur le chemin du Lac-Beaulne, à la hauteur du barrage (X0004264), pour un montant forfaitaire de 4 950 \$ (plus taxes si applicables), selon l'avenant numéro 5 en date du 29 octobre 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

12. Octroi de contrat - FNX-Innov - Avenant 1 - Plans et devis - Expertise pompe de surpression

2020-410

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de confier à la firme FNX-Innov le contrat pour procéder à la préparation des plans et devis, pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation et la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3, afin de s'assurer que tout est fait selon les règles de l'art, pour un montant forfaitaire de 6 000 \$ (plus taxes si applicables), selon l'avenant numéro 1 en date du 29 octobre 2020.

Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

13. Octroi de contrat - Bornes électriques Québec - Achat et installation de bornes électriques

2020-411

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'entreprise Bornes électriques Québec soit mandatée pour procéder à l'installation de deux bornes de recharge FLO G5 sur le mur extérieur du petit garage municipal, au coût de 4 813,95 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit à la soumission en date du 29 octobre 2020.

Une partie de cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et une autre partie sera remboursée via le programme « Bornes de recharge travail ».

- 13-a) Octroi de contrat - CIMA+ - Avenant 4 - Services professionnels pour la réalisation d'une expertise suite à l'affaissement de la route au barrage du lac Beaulne (X0004264)
- 2020-412 Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat à la firme CIMA pour procéder à la réalisation d'une expertise, suite à l'affaissement de la route au barrage du lac Beaulne (X0004264), pour un montant forfaitaire de 4 830 \$ (plus taxes si applicables), selon l'avenant numéro 4 en date du 20 octobre 2020.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
14. Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 22, 23 et 24 mai 2021
- 2020-413 Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Club Optimiste de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 22, 23 et 24 mai 2021, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds pour cet organisme. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.
15. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Renouvellement d'adhésion
- 2020-414 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 et de défrayer, à cette fin, un montant de 4 685,69 \$ (plus taxes si applicables) représentant la cotisation annuelle à titre de membre.
- Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité.
16. Association forestière de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion 2020-2021
- 2020-415 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association forestière de Lanaudière pour l'année 2020 et jusqu'en mars 2021 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle totalisant au montant de 150 \$ (taxes incluses).
- Cette somme sera prévue au fonds général 2020 et 2021 de la Municipalité.
17. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Omar Moussaoui et M^{me} Amélie Grenier - Congrès virtuel - Ordre des urbanistes du Québec
- 2020-416 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'entériner la participation de M. Omar Moussaoui, directeur du Service de l'urbanisme et de M^{me} Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui s'est tenu en mode virtuel du 9 au 13 novembre 2020 (en soirée et durant les heures de diner). Le coût total d'inscription de 750,04 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

- 2020-417
18. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Omar Moussaoui et M^{me} Amélie Grenier - Formation en ligne - Jurisprudence récente en urbanisme
- Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'entériner la participation de M. Omar Moussaoui, directeur du Service de l'urbanisme et de M^{me} Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, à une formation offerte en ligne par l'Association du barreau canadien, sur la jurisprudence récente en urbanisme, qui s'est tenu le 13 novembre 2020 (13 h 30 à 15 h). Le coût total d'inscription de 150 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2020-418
19. Autorisation d'assistance - M^{me} Émie Labonté-David - Formation en ligne - Nouvelles modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise la participation de M^{me} Émie Labonté-David, coordonnatrice en environnement, à une formation offerte en ligne par la COMBEQ sur les nouvelles modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2020 (de 9 h à 12 h). Le coût d'inscription de 304,85 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2020-419
20. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. François Quenneville et M^{me} Émie Labonté-David - Dévoilement 15^e édition résultats et formations - Les Fleurons du Québec (virtuel)
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner la participation de M. François Quenneville, maire et de M^{me} Émie Labonté-David, coordonnatrice en environnement, à une journée de formations offerte en ligne par Les Fleurons du Québec, qui s'est tenu le 12 novembre 2020. Le coût total d'inscription de 206,96 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2020-420
21. Autorisation d'assistance - M^{me} Guylaine Giroux - Webinaire - Emprunts et taxation afférente
- Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise la participation de M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances, au webinaire de l'AGFMQ sur les emprunts et la taxation afférente, qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2020 (de 9 h à 12 h). Le coût d'inscription de 250 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2020-421
22. Autorisation d'assistance - M^{me} Lynne Ruel - Webinaire - Perception des créances municipales (vente pour taxes)
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise la participation de M^{me} Lynne Ruel, agente de bureau, au webinaire sur la perception des créances municipales (ventes pour taxes), qui se tiendra les 12 et 19 février 2021 (de 9 h à 12 h). Le coût d'inscription de 300 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité.

23. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 7 - CIMA + - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297)
- 2020-422 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Cima+, d'un montant de 1 609,65 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts), pour la réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297), dans le cadre de l'appel d'offres 2020-003.
24. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Groupe ABS - Appel d'offres 2020-005 - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
- 2020-423 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Groupe ABS, d'un montant de 11 951,06 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor, rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
- 2020-424 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 197 140,33 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 5 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor, rue du Soleil et chemin du Lac Brûlé
- 2020-425 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme MLC Associés inc., d'un montant de 1 119,57 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réfection de diverses rues (ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor, rue du Soleil, ch. du Lac-Brûlé), dans le cadre de l'appel d'offres 2018-007.
27. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 6 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection des chemins Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor, rue du Soleil et chemin du Lac Brûlé
- 2020-426 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme MLC Associés inc., d'un montant de 44 840,25 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réfection de diverses rues (ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor, rue du Soleil, ch. du Lac-Brûlé), dans le cadre de l'appel d'offres 2018-007.

28. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2020-006 -Travaux de réfection chemin du Lac Brûlé

2020-427

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie 9306-1380 Québec inc., d'un montant de 367 373,07 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. du Lac-Brûlé, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006.

29. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 452, ch. de l'Église - Lot 3 901 180

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux, ainsi que des enseignes et bâtiments communautaires (règlement 585-2020), les demandeurs sollicitent les différentes instances municipales afin d'obtenir cette aide financière.

La demande sollicitée touche les travaux suivants :

- Remplacer le balcon et les escaliers avant;
- Remplacer les mains courantes et les barreaux;
- Remplacer le treillis existant.

ATTENDU QUE la demande respecte en tout point les conditions du règlement.

POUR CES MOTIFS,

2020-428

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande d'aide dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux, ainsi que des enseignes et bâtiments communautaires (règlement 585-2020) déposée par les demandeurs, concernant la rénovation extérieure du bâtiment principal situé sur le lot 3 901 180.

Le montant maximal de l'aide financière est de 3 689,97 \$ et représente un montant de 50 % de la dépense totale.

30. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021.

31. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021

ATTENDU QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 novembre 2020.

31. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-429

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021. Copie du projet de règlement est disponible au public à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

32. Avis de motion - Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264).

Pour pourvoir au remboursement du coût des dépenses décrites au règlement, il est par le règlement 582-2020 et par le présent règlement exigé et il sera prélevée, de chaque immeuble dont il est propriétaire, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables, situés dans le bassin de taxation du lac Beaulne, d'après leur valeur du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en date du 12 novembre 2020.

33. Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

ATTENDU l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 16 mars 2020, du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;

ATTENDU QUE le règlement 582-2020 vise à déterminer la répartition du remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages, tels que son entretien, les travaux et les activités de surveillance et tout autre coût direct ou indirect;

ATTENDU QUE les diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020, pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne, s'élèvent à 7 175,09 \$, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 novembre 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-430

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours de l'année 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne. Copie du projet de règlement est disponible au public à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

Le conseiller M. Sylvain De Beaumont vote contre cette proposition.

34. Adoption des comptes fournisseurs

2020-431

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'octobre 2020 au montant de 2 884 254,90 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 octobre 2020, au montant de 1 279 720,44 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

35. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

36. Dépôt de la liste des taxes impayées au 30 octobre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil la liste des taxes impayées au 30 octobre 2020, tel que requis par l'article 1022 du Code municipal du Québec.

37. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

38. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance, puisque la séance se tient à huis clos en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19). Cependant, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

39. Levée de la séance

2020-432

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 10 h 15.

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire